

LEV[®] BAYA

Fiche Technique

Date d'émission : Mars 2022 | Page 1/ 1

Levure œnologique sélectionnée pour les départs rapides en fermentation dans le respect des caractéristiques variétales

- Espèce :** *Saccharomyces cerevisiae* spp. (ex r.f. *cerevisiae*).
- Caractéristiques :** LEV[®] BAYA a été sélectionnée pour la vinification des vins de base effervescent et pour la «prise de mousse». Elle est recommandée pour la méthode champenoise. Par ses caractéristiques elle permet de produire des vins de grande finesse, sans composés indésirables.
LEV[®] BAYA est recommandée pour la refermentation et pour le démarrage rapide de fermentation à basse température.
Elle garantit un haut rendement alcoolique et une faible formation de mousse.
LEV[®] BAYA est résistante à des niveaux élevés de CO₂ et à un haut niveau alcoolique.
- Profil du vin :** LEV[®] BAYA développe des arômes typiques des cépages. Elle intègre harmonieusement des senteurs de fleurs.
- Dosage :** 15–25 g/hl.
En pied de cuve : ajouter 1 kg de levure dans 7 litres d'eau et 3 litres de moût à 30-32°, laisser réhydrater pendant 15 min et ajouter dans la cuve à ensemercer.
- Réglementation BIO et NOP :** LEV[®] BAYA est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement européen CE n° 834/2007 – RUE203/2012 et du règlement américain NOP, dans la fermentation des moûts.
- Paramètres qualitatifs :** Levures revivifiables : plus de 10¹⁰ UFC/g.
Levure sélectionnée par H.O.P. contrôlée par le laboratoire Microflora chez l'ISVV de l'Université de Bordeaux.
- Emballage & Stockage :** Emballage sous vide en sachets aluminium de 500 g.
Conservée dans l'emballage d'origine et à une température idéale de 4 à 8 °C (en aucun cas jamais au-dessus des 15 °C), la levure maintient son activité pendant les trois années suivant la date de production.

Produits en CE pour H.O.P. SAS

Produit à usage alimentaire. A usage œnologique. Exclusivement à usage professionnel. Conforme à la réglementation en vigueur. Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie, en aucun cas l'utilisateur est déchargé du respect de la législation en vigueur et des normes de sécurité.

Fiche de données de sécurité Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 07/03/2022

Date de révision 07/03/2022

version: 1

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : substance
 Nom commercial : Gamme LEV®
 Type de produit : Usage œnologique
 Groupe de produit : Produit commercial

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Usage réservé aux utilisateurs professionnels
 Utilisation de la substance/mélange : Levure sèche active pour la fermentation alcoolique de moût de raisin
 Utilisation de la substance/mélange : Usage œnologique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

H.O.P. SAS
 13 rue Paul Guéry
 34120 PEZENAS, France
 Tel : 04 67 09 47 67, Fax : 04 67 09 46 93, mail : info@h.o.p.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Allemagne	Services of the Poison Control Centre		+49 30 192 40
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale		+43 1 406 43 43
Bulgarie	Emergency Medical Institute Pirogov		+359 2 9154 409
Espagne	Teléfono Instituto Nacional de Toxicología		+34 156 20420
France	ORFILA		+33 1 40 05 48 48
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&	11762 Athens	+30 2 10 779 3777
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet	Nagyvárad tér 2. 1437 Budapest, Pf. 839	+36 80 20 11 99
Italie	Centro Antiveneni, Roma		+39 06 305 4343
République Tchèque	Toxikologické informační Středisko	Na Bojišti 1 120 00 Praha 2	+420 224 919 293 +420 224 915 402
Roumanie	Department of Clinical Toxicology	Calea Floreasca Bucuresti	+40 21 230 8000

Fiche de données de sécurité

Règlement (UE) 2015/830

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Afrique du Sud	Tygerberg poison Information Centre	Division of Clinical Pharmacology Faculty of Medicine and Health Sciences Stellenbosch University-PO Box 241	0 861 555 777 + 56 2 2 247 3600
Australie	NSW Poisons information Centre	The Children's Hospital at Westmead Locked Bag 4001	13 11 25 +56 2 2 247 3600
Canada	Centre anti-poison du Québec (CAPQ)	1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage	1 800 463-5060
Chine	National Poison Control Center	Chinese Center for Disease Control and Prevention	+86 10 831 32 046
Etats Unis	American Association of poison	515 King St., Suite 510 VA 22314 Alexandria	1-800-222-1222 +56 2 2 247 3600
Russie	Информационно- консультативный центр по токсикология (RTI С) Министерство Здравоохранения	3 Сухаревская Площадь Блок 7 129090 г Москва	+7 495 628 1687 (только на русском)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

GHS]:Non classé comme dangereux

Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP) : Aucun

Mention d'avertissement (CLP) : Aucun

Mentions de danger (CLP) : Aucun

Conseils de prudence (CLP) : Aucun

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Le mélange ne contient pas et n'est pas considérée une substance PBTou vPvB

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom des ingrédients	Identification du produit	%	Classification selon le règlement CE N°1272/2008 [CLP]
Levures/ <i>Saccharomyces spp</i>	-	>99%	-

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et aux concentrations applicables, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui soit classé dangereux pour la santé ou l'environnement, qui soit PBT ou vPvB ou qui donne lieu à des limites d'exposition professionnelle nécessitant de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins général : Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Donner immédiatement beaucoup d'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Informations plus détaillées : voir rubrique 11.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun effet important ou danger critique.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Troubles gastro-intestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eaupulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Éviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Des produits de décomposition dangereux comme de la fumée, du monoxyde ou du dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de chauffage prolongé.

5.3. Conseils aux pompiers

Instruction de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Évacuer le personnel vers un endroit sûr.
6.1.1. Pour les non-secouristes	
Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures antipoussières	: Éviter toute formation de poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'information, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'expositionprotection individuelle ».
--------------------------	---

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) 2015/830

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Éviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter toute formation de poussière. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières. En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Conserver fermé dans un endroit sec et frais.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions de stockage : Conserver dans un local bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité. Conserver fermé dans un endroit sec et frais.

Produits incompatibles : Aucune, à notre connaissance.

Matières incompatibles : Aucune, à notre connaissance.

Chaleur et sources d'ignition : Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage œnologique.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit doit être utilisé dans des zones bien ventilées tandis que manger, boire, fumer sont interdits. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer et après être allé aux toilettes et en fin de journée.

8.2. Contrôles de l'exposition professionnelle

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle :

Reportez-vous aux mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) 2015/830

Matériaux pour les vêtements de protection :

Vêtements de protection à manches longues.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail.

Mesures de protection individuelles :

Protection respiratoire : Nécessaire en cas de ventilation insuffisante ou d'exposition prolongée.

Peau et corps : Porter des vêtements de protection adaptés.

Protection des mains : Utiliser des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de protection

Type	Champ d'application	Caractéristiques	
protections sécurité	Normes Lunette de Poussières	latérales	Avec EN 166

Contrôles de l'exposition pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement. Peut être rejeté dans une installation de traitement des eaux usées.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granulé
Couleur	: Beige
Odeur	: Typique de levure
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Le produit est facilement soluble et / ou miscible dans l'eau.
LogPow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non pertinent.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes ou étincelles. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée spécifique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée spécifique.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classés
Toxicité aiguë (cutanée)	: Peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classés
Corrosion/irritation cutanée	: Peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classés
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classés
Cancérogénicité	: Non classés
Toxicité pour la reproduction	: Non classés
STOT-exposition unique	: Non classés
STOT-exposition répétée	: Non classés
Danger d'aspiration	: Non classés

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni comme provoquant des effets néfastes à long terme sur l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classés
Toxicité aquatique chronique	: Non classés

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable. Aucun effet nocif connu sur le fonctionnement des usines de traitement de l'eau dans les conditions normales d'utilisation recommandées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13 : Information à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées

: Vider le contenu restant.

Éliminer le contenu/récipient conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Vider les résidus de l'emballage. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / AND

	Numéro ONU	Nom d'expédition ONU	Classe de danger du transport	Emballage	Dangers environnementaux	Information additionnelle
ADR/RID	Non réglementé	-	-	-	Non	-
ADN	Non réglementé	-	-	-	Non	-
IMDG	Non réglementé	-	-	-	Non	-
IATA	Non réglementé	-	-	-	Non	-

Instructions spéciales pour l'utilisateur

: Assurer le transport dans des fûts ou cartons fermés et verticaux par du personnel qualifié et formé pour les manipulations à faire en cas de déversement.

Transport en vrac selon l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: non disponible.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements de l'UE

Ne contient aucune substance REACH avec les restrictions de l'annexe

XVII Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été nécessaire et / ou a été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange.

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) 2015/830

AVIS POUR L'UTILISATEUR

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité, à compter de la date d'émission, sont censés être véridiques et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes recommandations et suggestions sont données sans garantie. Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre et appropriées de cette préparation. Les informations contenues dans cette fiche ne représentent pas des spécifications analytiques. Pour ces spécifications, voir la fiche technique.

Attestation LEV

Utilisation Agriculture Biologique

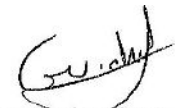
Date d'émission : Juin 2023 | Page 1/ 1

- La société **OENOBIOTECH SAS** atteste que les levures ci-dessous :

- LEV MPH Blanc
- LEV AROM Blanc
- LEV AROM Rosé
- LEV AROM Rouge
- LEV BAYA
- LEV SHYRAZ
- Lev Terpen
- Lev *191*

Sont conformes au règlement européen CE n° 834/2007 – RUE 203/2012 et du règlement américain NOP.

- Les produits sont utilisables uniquement si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO.
- Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."



GUICHARD Axel, Quality & Laboratory Manager
Engineer in Industrial Biology
OenoBioTech SAS